

Le contrat pluriannuel 2007-2011

LE CADRE MONDIAL de l'action de l'École connaît une profonde évolution depuis plusieurs années. Conséquence de la mondialisation, la compétition internationale a gagné les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'École avec son Centre de recherche entend jouer un rôle majeur dans le paysage de l'enseignement supérieur mondial et s'imposer comme un établissement universitaire de premier plan en maintenant et en faisant connaître ses exigences sur le plan académique : sélection des meilleurs étudiants en sciences, recrutement du corps enseignant parmi les scientifiques les plus brillants, performance reconnue de son Centre de recherche.

Une telle ambition, dans la continuité de ce qui a été réalisé depuis cinq ans, sera déclinée dans le contrat que l'École passe avec l'État pour 2007-2011.

Six objectifs ont été fixés par ce contrat. Ils représentent un véritable défi pour toutes les forces vives de l'École, sa tutelle et ses partenaires

Conforter la qualité du cycle ingénieur

L'École a engagé, sur la période 2001-2006, une profonde réforme de son cycle « polytechnicien » : réaménagement de la scolarité en quatre années, élargissement des choix pendant la scolarité, forte incitation à l'internationalisation pendant le cursus...



© PHILIPPE LAVAILLE - ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Le contrat pluriannuel 2007-2011 entend conforter ces évolutions. Il s'agira essentiellement de mieux articuler la troisième année avec les formations complémentaires, de mieux former à la connaissance du monde économique et de l'entreprise, mais aussi d'augmenter la part de la biologie dans la formation et d'orienter plus de polytechniciens vers le doctorat.

Promouvoir la Graduate School de l'École

La période 2001-2006 a vu la création d'une vingtaine de masters recherche et professionnalisants. L'École se donne pour objectif de renforcer cette formation pour accroître sa valeur et lui donner une très forte visibilité, notamment en la rapprochant des besoins de l'entreprise, mais aussi en garantissant un suivi personnalisé des

étudiants. L'École entend également augmenter le nombre de doctorants dans les filières scientifiques en développement.

Doubler le potentiel global de recherche et d'enseignement du campus

Le développement du campus de l'École polytechnique et de son environnement proche est un enjeu majeur. Il s'appuie sur son potentiel d'accueil important et passe par :

- l'accueil de nouveaux centres d'enseignement et de recherche sur le campus même, dans le prolongement des opérations en cours (Thales, Institut d'optique, ENSTA, ONERA, Digiteo Labs, INSEFI...). Un tel objectif vise d'abord à créer une base plus large d'enseignement et de recherche pour en exploiter les

synergies, tout en respectant l'autonomie des établissements ;

- l'établissement de forts partenariats de proximité avec les organismes d'enseignement supérieur et de recherche (université Paris Sud XI, le futur PRES UniverSud, CEA, INRIA, IOTA, CNRS, INSERM, Supélec, INSEFI X-HEC, Synchrotron Soleil...), en s'appuyant sur les structures et outils créés par la loi d'orientation sur la recherche. L'ensemble des établissements du plateau de Saclay devrait d'ailleurs voir progresser les travaux d'aménagement du territoire organisés par l'État dans le cadre d'une Opération d'intérêt national sur les problèmes courants destinés à améliorer son attractivité (transports, logements centres d'accueil et de vie...);

- le renforcement des pôles d'excellence de l'École dans les trois principaux domaines scientifiques développés en partenariat avec d'autres acteurs : Biologie et interfaces ; Optique, nanosciences et matériaux ; Sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) ; Économie-Finance.

Affirmer un partenariat privilégié avec l'entreprise

En matière d'enseignement, notamment par une meilleure connaissance des besoins et des métiers. Cette orientation forte vaut aussi pour la recherche et doit valoriser les liens avec les pôles de compétitivité System@tic, Méditech Santé, Aéronautique et Espace de l'Île-de-France. Des formes diverses d'échanges avec les entreprises seront accrues, comme les chaires d'enseignement et de recherche, dont le nombre sera augmenté, ou des « clubs d'entreprises ».

Les travaux des laboratoires devraient accroître significativement le nombre de contrats, de brevets et de créations de *start ups* qui seront hébergées dans la Pépinière-Hôtel d'entreprises construite par la CAPS.

Poursuivre une démarche globale résolue d'internationalisation

L'ensemble des actions qui ont permis les résultats en matière de recrutement d'élèves et étudiants étrangers ou de choix de formation à l'étranger des élèves seront renforcées, notamment pour diversifier les provenances de candidats aux différents cycles (Inde, Europe...). Cette action passera par un renforcement des partenariats, notamment par l'entrée de ParisTech dans le réseau IDEA League. L'accent sera mis sur l'accroissement du nombre d'enseignants-chercheurs étrangers, notamment en rendant plus attrayantes leurs conditions d'accueil.

Jouer un rôle moteur dans la construction de ParisTech

Par la mise en œuvre de sa « Stratégie 2015 », destinée à en faire un ensemble capable d'acquérir rapidement une attractivité comparable à celle des universités scientifiques et technologiques de rayonnement mondial. Les deux axes principaux consistent à densifier le campus qui deviendra ParisTech Sud et à développer en commun des masters et doctorats qui seront promus à l'échelle internationale.

Les conditions du succès

Afin de donner à l'École son véritable statut de campus de dimension internationale, l'accent sera mis sur les actions, tendant à améliorer les

synergies d'une part avec ses partenaires du campus et, d'autre part, entre les différentes composantes de l'École. Les efforts d'optimisation de la gestion des ressources humaines et de modernisation des méthodes internes de management et de gestion seront redoublés.

Les ressources financières nécessaires au fonctionnement et au développement de l'École seront le résultat d'un effort partagé, dans la logique du contrat précédent. L'État, par ses subventions, s'engage à assurer le financement des besoins « de base » de l'École (RCS, dépenses « inévitables » de fonctionnement, maintien à hauteur des infrastructures). Cependant, l'effort à fournir par l'École est conséquent. La part des ressources propres dans le fonctionnement passera de 13,5 % à 21 %. Elles financeront plus de 50 % des investissements de l'École et passeront par le développement des partenariats, la recherche de formules de financements innovantes auprès de partenaires extérieurs, le soutien d'organismes, anciens élèves et autres partenaires susceptibles d'apporter des financements externes (bourses, mécénat, financements de soutien dans le cadre d'une opération de levée de fonds...).

n